

L'INFORMATION MUNICIPALE

ÉTÉ 2024

VOLUME 37 - N° 2



SOMMAIRE

- 2. CONSEIL EN BREF
- 3. MOT DU MAIRE
MAIRESSE SUPPLÉANTE
- 4. MOT DU CONSEILLER
MADA
- 5. NOTRE COMMUNAUTÉ
PETIT MOMENT D'HISTOIRE
- 7. VIE MUNICIPALE
- 11. LOISIRS
- 12. FÊTE NATIONALE
- 15. TOURNOI DE GOLF
- 20. RÈGLEMENTS
- 22. GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES



CONSEILLERS



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024 :

ENTRETIEN MÉNAGER DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Le conseil ratifie le contrat d'entretien ménager octroyé à l'entreprise Maintenance Régional au coût mensuel de 495 \$, plus les taxes applicables, pour l'entretien ménager des bureaux administratifs ainsi que des trois toilettes du 2^e étage de l'Hôtel de Ville, et ce, conformément à l'offre de service du 2 mars 2024.

CONTRAT POUR SCÈLEMENT DE FISSURES DES RUES - ANNÉE 2024

Le conseil octroie un contrat à l'entreprise Lignes Maska, au prix de 1,35 \$ du mètre linéaire et de 425 \$ pour la mobilisation, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service numéro 46480, datée du 21 février 2024, pour le scellement de fissures dans les rues de la Ville (minimum de 5 000 mètres linéaires).

RECONDUCTION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC POUR 2024-2025

Le conseil demande à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) un octroi budgétaire de 86 000 \$, financé à 50 % par la SHQ et 50 % par la Ville, dans le cadre de la programmation 2024-2025 du programme Rénovation Québec (PRQ). La Ville s'engage à injecter une somme de 43 000 \$ représentant sa part totalisant 50 % du budget demandé dans le cadre de la programmation 2024-2025.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2-2024 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS

Le conseil adopte le règlement numéro 398-2-2024 intitulé « Règlement établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services ».

CORRECTION DU DRAIN DE TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Le conseil octroie un contrat de correction du drain de toiture de l'Hôtel de Ville à l'entreprise Groupe Cirtech inc., au prix de 7 900 \$, plus les taxes applicables.

NETTOYAGE DE RUES 2024

Le conseil octroie le contrat de location d'un balai aspirateur de rues avec opérateur et transport inclus pour l'année 2024 au fournisseur Les Entreprises Clément Forcier, au prix de 97,95 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

RÉFECTION DES RUES MARCIL, LUSSIER ET VÉZINA - MANDAT PLANS ET DEVIS POUR SOUMISSION

Le conseil accorde un mandat de services professionnels à LB INFRA-Conseil inc., au montant de 46 000 \$, plus les taxes applicables, afin d'effectuer les activités dans le cadre de la réfection des rues Marcil, Lussier et Vézina.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2024 : « RÈGLEMENT CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS »

Le conseil adopte le règlement portant le numéro 402-2024 intitulé « Règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2024 EMPRUNTANT AU PLUS 525 000 \$ POUR FINANCER LE REMPLACEMENT DU DÉVERSOIR DU RÉGULATEUR DE DÉBIT DR-02

Le conseil adopte le règlement portant le numéro 403 2024 intitulé « Règlement empruntant au plus 585 000 \$ pour financer le remplacement de la conduite du déversoir du régulateur de débit DR-02 ».

AFFICHAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le conseil ratifie le contrat octroyé par le directeur général et greffier à l'entreprise SORTRAC inc. au prix de 5 369,30 \$, plus les taxes applicables, pour la confection d'affichage pour les bâtiments municipaux.

MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LE SERVICE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL ET RÉGION - CONTRÔLE ANIMALIER - ANNÉE 2024

Le conseil accepte la nouvelle méthode de recensement des animaux par le Service Animalier Pierre-De-Saurel et Région, effectuée par le biais d'une application de recensement plutôt que par le porte-à-porte. De plus, il autorise la modification de la période de référence pour le paiement des médailles pour chiens et chats afin de correspondre à la date anniversaire de la première inscription du propriétaire.

AÎNÉS ACTIFS - PROGRAMME D'EXERCICES EN PLEIN AIR - ÉTÉ 2024

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adhère au programme d'exercices en plein air offert par Madame Céline Gariépy, éducatrice physique, pour la saison estivale 2024, au parc de la Pointe-aux-Pins. La Ville s'engage à déboursier un montant de 900 \$, sans taxes, à la fin de la session, pour 10 cours d'une durée d'une heure et demie.

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est le début de la saison estivale ! Cela signifie aussi l'arrivée de la Fête nationale du Québec. Elle aura lieu le 24 juin 2024, au parc de la Pointe-aux-Pins. Cette année, c'est sous la thématique « Retrouvons-nous à la belle étoile » que le comité organisateur vous donne rendez-vous. Quoi de mieux que se rendre au parc de la Pointe-aux-Pins pour se retrouver à la belle étoile ? Vous aurez droit à une programmation variée qui reconduit des valeurs sûres telles que le groupe qui offrira la prestation musicale de la soirée : Les Mouches du Capitaine. Alors, retrouvons-nous sous le magnifique ciel étoilé de la Pointe-aux-Pins pour célébrer le Québec ! Pour connaître toute la programmation, vous pouvez la consulter dans les pages centrales de l'Information municipale. Je termine en félicitant et remerciant les membres du comité organisateur pour leur travail et leur engagement à offrir des festivités à Saint-Joseph-de-Sorel.

Plusieurs projets ont vu le jour au courant des dernières semaines. Dans une précédente édition, je vous informais sur différents projets à venir. Ils sont maintenant réalisés. Vous remarquerez que la promenade au bord du fleuve au parc de la Pointe-aux-Pins s'est refait une beauté. Un nouveau trottoir incluant des bancs et des balançoires est maintenant à la disposition de la population. Vous pourrez continuer d'admirer le fleuve et ses magnifiques couchers de soleil. En effectuant ces travaux, nous avons aussi profité de l'occasion pour rendre l'endroit plus accessible en construisant des trottoirs plus larges et des descentes pour un meilleur accès.

Au parc Charlemagne-Péloquin, l'espace de jeux pour les enfants a complètement été revu. De nouveaux modules sont maintenant installés. Ceux-ci sont semi-inclusifs puisqu'ils offrent de meilleurs accès pour les enfants avec des difficultés motrices. De plus, une balançoire accessible a été installée. Nous invitons les enfants et les parents à redécouvrir ce parc, situé tout juste derrière le CPE Marie-Stella.

En terminant, je vous souhaite un bel été. Je nous souhaite des températures agréables pour être en mesure de profiter de nos superbes parcs et aménagements paysagers.

Bon été et bonne Fête nationale du Québec !



Vincent Deguise, maire
450 881-3316



MAIRESSE SUPPLÉANTE

du 8 juillet 2024
au 4 novembre 2024



Ginette Richard | Quartier 2, poste 1

Madame Ginette Richard a été élue pour la première fois en novembre 2017, puis une seconde fois en novembre 2021. Elle est membre des comités suivants : comité de démolition, comité organisateur de la Fête nationale du Québec, comité des finances, comité du 150^e, comité du patrimoine (et mise en valeur histoire)

Pierre St-Louis, maire suppléant du 4 mars au 8 juillet 2024

MOT DU CONSEILLER



Bonjour à vous,

Pendant l'été, les membres du conseil sillonneront les rues pour prendre en note les adresses fleuries. Un tirage au sort aura lieu à l'automne parmi les adresses recueillies. Je tiens à remercier tous les citoyens qui ont participé à la distribution de fleurs et à la journée familiale horticole du 25 mai dernier. C'est grâce à votre participation que notre ville maintient ses 4 fleurons obtenus l'année dernière.

De plus, le 24 juin prochain, retrouvons-nous à la belle étoile pour célébrer la Fête nationale du Québec au parc de la Pointe-aux-Pins. Pour connaître la programmation, rendez-vous à la page 13 du présent bulletin.

Bon été !

Pierre St-Louis
conseiller Quartier 1, poste 2

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES (MADA)

LA PAPERASSE VOUS INTIMIDE ?



**C'est
GRATUIT !**

- Remplir un formulaire
- Lire ou écrire une lettre
- Vous inscrire quelque part
- Aller chercher quelque chose sur internet

**ON PEUT VOUS
AIDER !**

Prenez Rendez-vous

450 780-1016



NOTRE COMMUNAUTÉ

PARTAGEZ VOS SOUVENIRS POUR SOULIGNER 150 ANS D'HISTOIRE

Les festivités du 150^e anniversaire de Saint-Joseph-de-Sorel arrivent à grands pas et nous avons besoin de VOUS et de vos archives pour raconter l'histoire de notre magnifique ville.

Vous êtes intéressés à partager vos photos ? Voici comment :

1. Passez déposer vos photos, négatifs et/ou vidéos aux bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville ou à la Société historique de Pierre-de-Saurel avec vos coordonnées;
2. Les photos, négatifs et/ou vidéos seront numérisés à la Société historique de Pierre-de-Saurel;
3. Nous vous contracterons pour vous remettre vos photos, dans les 10 jours après le dépôt.

Pour toute information ou question, veuillez communiquer avec Catherine Deguise, à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, au 450 742-3744, poste 203 ou Amy Cournoyer, à la Société historique Pierre-de-Saurel, au 450 780-5739, 3021, toutes deux membres du comité organisateur du 150^e.



PETIT MOMENT D'HISTOIRE

Né le 22 novembre 1891 à l'Île Dupas, Elzéar Cournoyer revêt plusieurs chapeaux tout au long du 20^e siècle : boulanger, marchand de bois, entrepreneur et politicien.

Il est maire de la municipalité de village de Saint-Joseph-de Sorel de 1931 à 1937, puis de la municipalité de paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel de 1941 à 1954. Il a aussi été le premier maire de la ville de Tracy, siège qu'il occupe de 1954 à 1958.

En plus de cette longue carrière, Elzéar Cournoyer est connu pour être le père du juge et député fédéral Gérard Cournoyer et de l'entrepreneur Lucien Cournoyer. Il décède le 20 mars 1973, dans sa résidence à Tracy. Il est ici accompagné de sa femme, Éméranda St-Martin et de leur petit-fils, Daniel Cournoyer, lors de leur 50^e anniversaire de mariage.



SHPS, Fonds Gérard-Cournoyer, P039, S4, SS2, SSS3, D1.

NOTRE COMMUNAUTÉ

VENTES DE GARAGE - Sans frais et sans permis



Pour 2024, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Dates autorisées :

- Les 18-19 et 20 mai 2024;
- Les 25 et 26 mai 2024;
- Les 1^{er} et 2 juin 2024;
- Et les 10 et 11 août 2024.

Il n'est pas nécessaire de posséder un permis pour tenir une vente de garage.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence), doit se dérouler entre 8 h et 20 h et la propriété où se tient la vente de garage doit être dégagée et nettoyée à la fin de la période autorisée.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier M. Louis Plamondon, député de Bécancour-Nicolet-Sauvel pour son appui financier.



RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA POINTE-AUX-PINS



Dû à des travaux de réparation, la rampe de mise à l'eau restera fermée pour une période indéterminée. Pour la saison 2024, les alternatives suivantes sont offertes aux citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel :

Utilisation sans stationnement

Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent utiliser les rampes de mise à l'eau de la Ville de Sorel-Tracy et de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sans frais. Cependant, les stationnements avec remorques de la Ville de Sorel-Tracy sont réservés à leurs résidents.

Utilisation avec stationnements de remorques

Pour la saison 2024, les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent se procurer une vignette de stationnement avec remorque offerte aux non-résidents par la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, au coût de 172,46 \$.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre un remboursement de 120 \$ à ses résidents, qui se seront procuré cette vignette, sur présentation du formulaire d'inscription et d'une preuve de paiement au bureau administratif de l'Hôtel de Ville.



CET ÉTÉ,
JE SÉCURISE
MA PISCINE

Votre gouvernement

Québec

FÊTE DES BÉNÉVOLES

C'était la fête le 20 avril dernier à la salle Olivar-Gravel où nous avons célébré nos précieux bénévoles. Quelle soirée ! C'était l'occasion de prendre le temps de jaser et de s'amuser. Un énorme merci aux bénévoles pour leur engagement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Nous avons aussi remis le prix du Mérite municipal à M. Serge Baron pour son implication de longue date au sein d'organisations de la Ville au fil de années. Toutes nos félicitations !

Merci à nos fournisseurs : Paskoya Resto-Traiteur, DJ Norm, Avignon, Dépanneur Montcalm, Steve Gauthier, photographe et Eventia.



BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2024

Notre bénévole est engagé de longue date dans sa communauté de Saint-Joseph-de-Sorel depuis plusieurs dizaines d'années. Du milieu de la charité, aux sports, en passant par le milieu politique, son engagement a toujours eu pour but d'améliorer le sort de sa communauté.

Notre bénévole ne laisse pas sa place. Grand marcheur, il sait donner son opinion. Parfois, ça chauffe, mais sans jamais de rancune. Il est un bon vivant, un grand rieur. Il sait être à l'écoute des nombreuses personnes qui l'ont interpellé pendant ses années d'engagement, surtout lors de ses promenades matinales.

Comment le décrire? Il est polyvalent : taquin, amant de la culture, sculpteur et peintre à ses heures, il aime les interactions sociales et discuter.

Il y a quelques années, il a décidé de prendre une pause fort méritée pour se concentrer sur lui et sa famille. Malgré cette pause, il avait toujours envie de s'impliquer. Depuis peu, il s'engage dans différents comités toujours dans sa ville.

Grand raconteur, il a toujours une histoire à nous dire, ou des anecdotes à nous dévoiler. Il en a tellement que nous pourrions écrire le livre « Histoire et anecdotes de Saint-Joseph-de-Sorel » !

Source : Vincent Deguise



VIE MUNICIPALE

JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE ET DISTRIBUTION DES FLEURS

Le 24 mai dernier, les employés des travaux publics ont procédé à la distribution de caissettes de fleurs. C'est plus de 300 citoyens qui se sont inscrits dans les semaines précédant cette journée.

Le lendemain se tenait la journée familiale horticole au parc Charlemagne-Péloquin, où plusieurs citoyens se sont rassemblés pour participer à l'atelier du jardinage offert par le Mouvement écologique du comté de Richelieu, ainsi qu'aux tirages de boîtes à fleurs, jardinières, plantes vivaces et arbustes.



JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE 2024 - GAGNANTS DES TIRAGES

BOÎTES À FLEURS

Jacques Champoux
Manon Salvail
Gilles Roy
Jean-Marc St-Amant
André Péloquin
Yolande Valois
Catherine Vincent
Valérie Bélanger
Élizabeth Mandeville
Serge Baron

JARDINIÈRES

Carole Bruneau
Louise Roy
Pierre Lévesque
Louis-Georges Gladu
Carole Girard
Annie Auger
Francine Latraverse
Michel Cormier
Jeannette Joyal
Lise Bourget

PLANTES VIVACES

Jean-Claude Yergeau
Jacques Desmarais
Linda Gemme
Noémie Potvin-Ayotte
Aliette Lesieur
Philippe Côté
Francine Cormier
Sylvie Dauphinais
Denise Deguise

ARBUSTES

Francine Bélair
Simon Laplante
Simon St-Louis
Dave Cadieux-Bissonnette
Liette Leclerc
Zachary Rivard
Victor Therrien
Sylvie Cadieux
Nicole Mathieu
Andrée Gendron
Louise Labrèche

CONCOURS maison fleurie

Trois (3) bons d'achat de 100 \$ (1 par quartier) seront tirés au hasard, en septembre 2024, parmi les immeubles résidentiels avec aménagement de fleurs

RETOUR SUR NOS ÉVÉNEMENTS

CAFÉ-RENCONTRE

Le 5 mai dernier, nous avons eu la visite de Mme Josée Papillon de l'Épicerie Le GESTE. Cette dernière a d'abord expliqué la mission de l'organisation et a souligné que celle-ci est ouverte à toute la population. Elle a présenté les types de carte membre « privilège » ou « solidaire » qui offrent des rabais, la carte fidélité pour les prêts à manger, les ateliers de cuisine, etc. Nous tenons à remercier Mme Papillon qui a répondu aux questions des gens présents dans la salle. Une invitation à utiliser notre épicerie de proximité !



FAMILLES EN FÊTE

Pour une deuxième année consécutive, nous avons eu l'honneur d'accueillir l'événement Familles en fête au parc de la Pointe-aux-Pins. Le 18 mai dernier, c'est plus de 2 000 personnes qui sont venues profiter des différentes activités : clown et sculptures de ballons, mini-ferme, coin des tout-petits, tatouages temporaires, tour d'escalade, jeux gonflables, etc. Il y avait aussi le rallye kermesse animé par différents organismes de la région. Merci de votre participation qui a fait de cette journée un succès !

Comité organisateur : Ville de Saint-Joseph-de Sorel, Ville de Sorel-Tracy, Carrefour naissance-famille, MRC de Pierre-De Saurel et le Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est.



GRANDE CORVÉE 2024

Le 27 avril dernier, plusieurs citoyens, le Mouvement écologique du comté de Richelieu, le Carrefour naissance-famille ainsi qu'un groupe d'étudiants du Cégep de Sorel-Tracy (cours Agir pour l'environnement) se sont réunis afin de participer à l'activité de la Grande Corvée dans le cadre du Jour de la Terre. Merci pour votre participation !



ÉVÉNEMENTS À VENIR

GRATUIT

LA TOURNÉE DES VÊPRES MUSICALES DE LA MAISON DE LA MUSIQUE DE SOREL-TRACY

Dimanche le 14 juillet à 14 h, les Vêpres musicales s'arrêteront de nouveau au parc de la Pointe-aux-Pins, une occasion de souligner la fête des Français avec le duo Marc Muller, violoniste français et Antoine Laporte, pianiste québécois. Présence de Nicole Mongeon-Cardin, artiste en arts visuels.

Pour plus d'information, suivez-nous sur la page Facebook de la Ville ainsi que sur notre site Internet.



GRANDE MARCHÉ

La Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie est de retour cette année pour une toute nouvelle édition. Nous vous invitons au parc de la Pointe-aux-Pins le dimanche 20 octobre 2024 à 10 h pour un échauffement, suivi du grand départ à 10 h 30.

Pour plus d'information, suivez-nous sur la page Facebook de la Ville ainsi que sur notre site Internet.

JOURNÉE DE BIENVENUE DE L'ORIENTHÈQUE AU PARC CHARLEMAGNE-PÉLOQUIN

Le samedi 7 septembre prochain, Accès-région, la structure d'accueil pour les nouveaux arrivants, portée par L'Orientehèque, organise une activité de bienvenue pour les personnes issues de l'immigration qui ont choisi de s'établir dans notre région.

En tant que membres de la société d'accueil, vous êtes toutes et tous invités à vous joindre à nous, au Parc Charlemagne-Péloquin, de 11 h 30 à 17 h, pour faire de cette activité un événement festif des plus accueillants ! Programmation multiculturelle : spectacles, danse, musique et activités pour les tout-petits. De plus, des hot-dogs seront offerts gratuitement à l'heure du dîner. Nous vous attendons en grand nombre !



PISCINE



OUVERTURE : Vers le 20 juin 2024
HEURE : Tous les jours de 12 h 30 à 20 h 30
COÛT : GRATUIT pour toute la population
Adresse : 115, rue Saint-Joseph
Téléphone : 450 742-3744, poste 5

Consignes à respecter : Lors du bain libre, tout enfant de moins de 7 ans ainsi que tout non-nageur de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du casque de bain n'est plus obligatoire, mais nous demandons que les cheveux longs soient attachés.

JEUX D'EAU

Les jeux d'eau situés au parc Charlemagne-Péloquin sont ouverts pour la saison estivale, et ce, depuis le 28 mai 2024, de 8 h à 21 h.

CAMP DE JOUR 2024



Le camp de jour sera en opération du lundi au vendredi, du 25 juin au 9 août 2024, au Centre récréatif Aussant (105, rue Saint-Joseph).

Horaire de la journée : 9 h à 16 h

Horaire du service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

Pour plus d'information, rendez-vous au www.vsjs.ca, dans la section Camp de jour.

Au camp de jour de Saint-Joseph-de-Sorel, les enfants voyageront au cœur du passé !



PICKLEBALL LIBRE



Le pickleball est un sport de raquette qui allie réflexes, précision, coordination et esprit d'équipe. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède 3 terrains éclairés et en pratique libre près du Centre récréatif Aussant (côté Saint-Joseph).

AÎNÉS ACTIFS



Les cours ont débuté le 13 juin 2024, et se tiendront tous les jeudis de 9 h 30 à 11 h, jusqu'au 29 août 2024 au parc de la Pointe-aux-Pins. Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de cours les 11 juillet et 8 août 2024.

Aucune inscription n'est requise et c'est gratuit.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous rendre sur la page Facebook Aînés actifs St-Joseph.

CLUB DE SCRABBLE



Lors du tournoi de Laval, le 4 mai dernier, M. Wilfried Tsuala Lando, membre du Club de Scrabble « Si J'osais » a terminé 2^e avec une moyenne de 98,614 %. M. Guy Blanchard a participé au tournoi de Boucherville et a terminé 2^e (classe D) avec une moyenne de 71,122 %.



JEUX DE FERS



Le Club de Fers de Saint-Joseph est l'un des plus vieux au Québec et célèbre cette année son 60^e anniversaire. Si vous désirez vous joindre à eux pour la saison 2024, les coûts d'inscription sont de 35 \$ pour les résidents et de 40 \$ pour les non-résidents.

Pour plus d'information, communiquez avec M. Michel Lajeunesse au 450 846-3439

SOCCER



Nous sommes heureux d'accueillir à nouveau le Club de Soccer du Bas-Richelieu CSBR à Saint-Joseph-de-Sorel ! Notez que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques, tous les mercredis (10 ans féminin) et tous les jeudis (10 ans masculin) de 18 h 45 à 19 h 45, du 29 mai au 22 août 2024. Venez encourager vos joueurs favoris !

FÊTE NATIONALE



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ri@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



FÊTE NATIONALE

GRATUIT

RETROUVONS-NOUS À LA **BELLE ÉTOILE** LA FÊTE NATIONALE **DU QUÉBEC**

AU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

24 JUIN 2024



14 h à 16 h - Activités pour la famille
Maquillage, *Décore ton vélo*, peinture collective et plusieurs jeux

16 h - Parade dans les rues de la Ville et tirage
À vélo, à trottinette, à poussette ou en patins à roulettes. Tirage de prix au retour.

14 h à 16 h - Dansez sous les étoiles
Danse en ligne 100% francophone avec **Michel Tremblay** et ses danseurs.

14 h à 23 h - Service de bar
Bière, vin, liqueur, jus et popcorn (\$). Paiement comptant ou débit. *Apportez votre lunch !*

19 h à 23 h - Spectacles et feu de foyer

19 h - Performances d'artistes locaux
Isabelle Simard, Geneviève Tremblay, Gina Rheault, Pascale Poulin et Kelliane Geoffrion

20 h - Les Mouches du Capitaine (1ère partie)

21 h - Discours patriotiques et hommage au drapeau

21 h 15 - Les Mouches du Capitaine (2e partie)

24 h - Fermeture du site

En cas de pluie, l'événement aura lieu au Centre récréatif Aussant.

Suivez-nous sur Facebook et www.vsj.s.ca !

Nous tenons à souligner la contribution de nos députés, M. Louis Plamondon, député de Bécancour - Nicolet - Saurel et M. Jean-Bernard Émond, député de Richelieu.



SAINT-JOSEPH-DE-SOREL



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

Présentateur officiel



En partenariat avec :



ALERTES MUNICIPALES



SAINT-
JOSEPH-
DE-SOREL

ALERTES MUNICIPALES



**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



Avis
d'ébullition



Interruption de
l'eau potable



Bris
d'aqueduc



Chaleur
accablante



Eau brouillée



Non-consommation
de l'eau



Alerte



Avis
important

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

VSJS.CA • 450 742-3744



TOURNOI DE GOLF

16^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Sous la présidence du maire de Saint-Joseph-de-Sorel, M. Vincent Deguise

DATE : VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

LIEU : CLUB DE GOLF LES DUNES inc.
12 000, chemin Saint-Roch, Sorel-Tracy

FORMULE : VEGAS 4 JOUEURS, DÉPARTS CROISÉS

INSCRIPTION : EN LIGNE AU WWW.VSJS.CA

Le nombre de participants étant limité, hâtez-vous de compléter votre inscription et ainsi contribuer à la réussite de cette 16^e édition.

TARIFS :

- 190\$ FORFAIT GOLF (inclus déjeuner buffet, golf, voiturette & souper)
- 100\$ GOLF (inclus déjeuner buffet, golf & voiturette)
- 90\$ SOUPER

HORAIRE :

10 h à 11 h 30 : Accueil et déjeuner buffet froid

12 h : Début du tournoi et départ en croisé avec formule « Vegas à 4 joueurs ».

Note : L'heure de départ respective pour chaque quatuor sera transmise la semaine avant le tournoi.

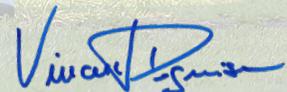
18 h 30 : Souper 4 services, grillades des Cowboys du BBQ.

20 h : Tirages : procurez-vous vos billets au coût de 10 \$, le jour du tournoi.

Si vous ne pouvez être présents, nous serions heureux de vous compter parmi nos précieux commanditaires : dons, cadeaux pour tirages, affiches publicitaires sur le terrain.

Nous vous rappelons que tous les profits de ce tournoi seront remis à des organismes communautaires.

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée spéciale !





**Utilisons notre épicerie de
proximité ouvert à tous !**

OBJECTIF : 1500 clients

avec achat de 25\$

ATTEINT: 1088

MANQUE: 412

10% pour les nouveaux clients

1225 Marie-Victorin, Tel. 450-746-5611.

Ouvert du lundi au vendredi de 7:00 à 18:00

samedi 8:00 à 18:00 dimanche 12h00 à 17:00 .

STC PIERRE-DE SAUREL



Grille tarifaire 2024

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS EN TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LES ZONES 1 ET 3 SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	39,50 \$	23,75 \$
25 passages	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel	86,25 \$	51,75 \$
Pénalité zone 1 (départs à l'origine de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel)	15,00 \$	
Pénalité zones 2 et 3 (départs à l'origine des autres municipalités de la MRC)	25,00 \$	
DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS CIRCUITS URBAIN ET EXPRESS Les titres de transport achetés à bord (Interac ou argent) doivent être payés selon le tarif ordinaire.		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	39,50 \$	23,75 \$
25 passages	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel	86,25 \$	51,75 \$
Mensuel (entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil circuit 751 seulement)	43,25 \$	26,00 \$
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible mensuel	164,00 \$	98,50 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$

Nouveauté

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

La gratuité s'applique pour un maximum de 3 enfants par accompagnateur.

Pour le taxibus régional, les dossiers des usagers doivent être jumelés au préalable par le service à la clientèle.

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus

Nouveauté

- Personne à faible revenu et accréditée par le CABBR ou le GESTE.

ZONES

- 1 Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- 2 Saint-Roch-de-Richelieu
Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert
- 3 Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Mojella



Terminus des Promenades - STC
450, boulevard Poliquin, local 650, Sorel-Tracy
450 743-3336 | 1 833 703-3336
www.stcpierredesaurel.ca
stcpierredesaurel

Pour une mobilité régionale **accessible!**

STC PIERRE-DE SAUREL

HORAIRE TAXIBUS RÉGIONAL

À COMPTER DU 26 FÉVRIER 2024

L'embarquement s'effectue dans un délai maximal de 20 minutes après l'heure du départ



LUNDI AU VENDREDI

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 6 h 00 à 20 h 30

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15	

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 ET 3

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 3

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 8 h 15 à 16 h 45

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15	

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 ET 3

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 3

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Réservation possible jusqu'à 30 minutes avant l'heure du départ.

Réservation possible jusqu'à 40 minutes avant l'heure du départ.

Réservation avant la fermeture du Terminus des Promenades – STC pour les départs du soir et du lendemain matin.

- * Le secteur du chemin des Patriotes et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et la Montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel, est considéré en zone 1
- ** Le boulevard Fiset (route Marie-Victorin) de la limite de Sorel-Tracy jusqu'au rang Bellevue, Saint-Robert, est considéré en zone 1

ZONE 1	CODES D'ARRÊTS
Sorel-Tracy	1 à 4999
Saint-Joseph-de-Sorel	1 à 4999
Sainte-Anne-de-Sorel	900 à 999

ZONE 3	CODES D'ARRÊTS
Massueville	7500
Saint-Aimé	8000
Saint-David	8500
Saint-Gérard-Majella	9000

ZONE 2	CODES D'ARRÊTS
Saint-Roch-de-Richelieu	5000
Sainte-Victoire-de-Sorel*	5500
Saint-Ours	6000
Yamaska	6500
Saint-Robert**	7000

JOURS FÉRIÉS

HORAIRE DE FIN DE SEMAINE LES JOURS FÉRIÉS SUIVANTS :	TERMINUS PROMENADES STC	OUVERT/ FERMÉ
Jour de l'An	Fermé	
Lendemain du jour de l'An	Ouvert	
Vendredi saint	Ouvert	
Dimanche de Pâques	Fermé	
Lundi de Pâques	Ouvert	
Journée nationale des Patriotes	Ouvert	
Fête nationale	Fermé	
Fête du Canada	Ouvert	
Fête du Travail	Ouvert	
Action de Grâce	Ouvert	
Veille de Noël	Ouvert	
Jour de Noël	Fermé	
Lendemain de Noël	Ouvert	
Veille du jour de l'An	Ouvert	

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22)**;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

RÈGLEMENTS

Extrait du règlement numéro 399-2023 concernant la garde des animaux domestiques

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P38.002, r-2).

Il est interdit de garder un animal qui n'appartient pas à l'une des catégories suivantes :

1. Les chats;
2. Les chiens;
3. Les furets;
4. Les lapins;
5. Les poules;
6. Les oiseaux de cage;
7. Les poissons d'aquarium.

CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE

Il est interdit de garder dans un même logement y compris les dépendances et le terrain, plus de deux animaux de chaque catégorie autorisée et à l'exclusion des animaux sauvages.

TRAITEMENT DES SELLES ANIMALES

Le propriétaire ou le gardien d'un animal domestique doit être muni, en tout temps, des instruments qui lui permettent d'enlever et de disposer des selles de l'animal d'une manière hygiénique lorsque l'animal se trouve sur une place publique ou ailleurs que sur le terrain sur lequel est situé le logement qu'il occupe.

Le gardien d'un animal domestique doit enlever immédiatement les selles que celui-ci laisse tant dans un lieu accessible au public que sur un terrain privé et ensuite en disposer de manière hygiénique.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il est interdit d'inciter ou d'encourager un chien à attaquer une personne ou un animal d'une espèce visée par le présent règlement.

Tout chien de 20 kg et plus, à l'exception d'un chien d'assistance, doit porter un licou (harnais de tête) ou un harnais auquel est attachée la laisse sauf si le chien se trouve, avec l'autorisation expresse d'une personne responsable en droit de la donner :

- à l'intérieur d'un logement ou de ses dépendances;
- sur un terrain privé clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci.

Un gardien qui transporte un chien dans un véhicule routier doit s'assurer qu'il ne peut quitter ce véhicule ou attaquer une personne qui se tient près de ce véhicule et le gardien qui transporte un chien dans la boîte arrière ouverte d'un véhicule routier doit le placer dans une cage ou l'attacher de façon que toutes les parties du corps du chien demeurent, en tout temps, à l'intérieur des limites de la boîte.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

- pour un animal domestique, de causer un dommage à la propriété d'autrui;
- pour un chien, de se trouver sur un terrain de la Ville où un affichage indique que la présence des chiens est interdite;
- pour un chien, de se trouver dans une aire de jeux ou à moins de deux mètres d'une telle aire extérieure non clôturée, sauf si le chien est tenu en laisse et circule sur un trottoir ou sur une allée de circulation;
- pour un chat ou un chien, selon le cas, de miauler, d'aboyer, de gémir, de hurler ou d'émettre des sons de nature à troubler la paix ou la tranquillité du voisinage;
- pour un animal domestique, de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs et de renverser les contenants;
- pour un animal domestique, d'être errant;
- pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement et de ses dépendances, de garder des animaux domestiques dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété;
- de nourrir un animal errant en distribuant de la nourriture ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture à l'air libre.

ENREGISTREMENT ET FRAIS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit conformément au Règlement d'application, l'enregistrer auprès de la Ville et obtenir une médaille que le chien doit porter afin d'être identifiable en tout temps et payer les frais annuels.

Les frais annuels sont non remboursables et s'appliquent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant sauf lors de l'enregistrement initial, lesquels couvrent la période jusqu'au 31 décembre suivant.

INSPECTION

Le centre de service animalier municipal est désigné comme des inspecteurs aux fins des inspections visées à la sous-section 1 de la section V du Règlement d'application ainsi qu'au aux fins du présent règlement.

Un inspecteur peut, à toute heure raisonnable, visiter un terrain, un bâtiment ou une construction de même qu'une propriété mobilière ou immobilière afin de s'assurer du respect du présent règlement et cette personne doit s'identifier et exhiber le permis attestant sa qualité.

POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉGRAL, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LA SECTION « ANIMAUX » DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.



Service animalier
Pierre-De Saurel et Régions

450 746-7272

HORAIRE

Lundi : 13h – 15h

Mardi : 10h – 12h & 13h – 15h

Mercredi : 10h – 12h & 13h – 15h

Judi : 10h – 12h & 13h – 15h

Vendredi : 10h – 12h & 13h – 14h

Samedi : 9h – 12h

Dimanche : Fermé

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

info.serviceanimalier@gmail.com

1687, local 105, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (QC) J3R 4R4

BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant (240 ou 360 litres), vous pouvez vous en procurer dans d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront les 31 octobre et 14 novembre 2024.

BRANCHES



La collecte des branches s'effectuera le 17 octobre 2024.

Les branches acceptées doivent avoir 5 cm (2 po) de diamètre et être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg (55 lb) et d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pi).

MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques (bac brun) s'effectue toutes les semaines soit, le jeudi, entre la période du 4 avril au 28 novembre 2024.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du **29 novembre 2023 au 30 mars 2024**, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période du **3 avril au 1^{er} décembre 2024**, il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service gratuit est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 4 JUL. - 8 AOÛT - 5 SEPT. - 10 OCT. 2024

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

REFUSÉES :

- ✗ Matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

DISPOSITION DES MATIÈRES :

En bordure de rue, sur votre propriété. Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans les remorques ne sont pas ramassées (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de se départir).

MISSION : RÉDUCTION ! :

Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation et constitue un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

Pour toute information concernant la gestion des matières résiduelles :

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
 Téléphone : 450 743-2703 | Téléc. : 450 743-7313
www.mrcpierredesaurel.com
mrc@pierredesaurel.com

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac noir, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 140 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

ATTENTION ! Vous avez droit à un (1) bac à déchets par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures (2 logements), vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 140 \$.



Hôtel de Ville

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ

du 1^{er} lundi de mai à l'Action de grâce.

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 8 juillet, 26 août, 9 septembre et 7 octobre 2024

Heure : 19 h début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Administration - Fermé

Les bureaux de la Ville seront fermés les lundis 24 juin,
1^{er} juillet et 2 septembre 2024.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout
lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant
à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site
Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir
pour que les travaux soient effectués.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est
diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi
du mois à 15 h 30 et 18 h 30, soit les 25 juin, 23 juillet, 27 août et
24 septembre 2024.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec – appel de service ... 310-4141 ou *4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Prévention administrative poste 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703
www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

COMPTES DE TAXES - DATES D'ÉCHÉANCE

- Troisième versement : 14 août 2024
- Quatrième versement : 13 novembre 2024

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début
d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom,
à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes
à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel
n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de
Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent
impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que
nouveau propriétaire.

RAPPEL : N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse
auprès de la Ville, si celle-ci a changé depuis l'achat de votre
propriété.

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipal poste 212
Aréna (loisirs) poste 301

Piscine 450 742-1602
Centre communautaire 450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel ... 450 743-7087
Service animalier Pierre-De Saurel et Régions 450 746-7272

Tirage : 950 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et
Fils ltée
Comité : conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.

